



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 26 AOUT 2021

Date de convocation : 17 Août 2021

Étaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM LEREY Judicaël, PULIDO PATO Christopher, Adjoint ; MM. BORDIN Pascal, CHAUSSON Marcel, GRANIER Sébastien, et Mmes LEPELTIER Coralie, RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : Mmes CHEVALLIER Audrey (pouvoir à M. Leroy), MM. CADYCK Kévin (pouvoir à M. Chausson), SEPPRE Johan (pouvoir à M. Bordin) & DUBOIS Pierre (pouvoir à Mme Rivol)

Absent : -

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme BESLIER Mélanie, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Affaires scolaires : compte rendu de la commission du 10 juillet : fixation des tarifs 2021/2022
- * Ressources Humaines : cantine : création et suppression de postes
- * Point sur les Travaux
- * Affaires et questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de M. RUIZ MORACIA Mario présentée le 8 juin 2021 ; laquelle a été acceptée le 30 juin 2021

1/ Affaires scolaires : compte rendu de la commission du 10 juillet 2021 : fixation des tarifs 2021/2022

Vu le compte rendu de la Commission communale des affaires scolaires du 10 juillet présenté par M. Pulido Pato, adjoint aux affaires scolaires

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de fixer les tarifs de repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2021 / 2022 ainsi que suit :

- Repas Enfant	4.10 €
- Repas Adulte	10.00 €
- Repas élèves stagiaires à l'école ou à la cantine	4.10 €

Et

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De maintenir les mêmes tarifs de la garderie municipale, ainsi que suit :
Matin (7h30 – 8h50) : 2.20 €
Après-midi (16h30 – 19h00) : 2.50 €
- Un forfait de 17.50 € (dix-sept euros cinquante centimes) / trimestre / enfant pour les familles ayant au moins 1 enfant scolarisé à La Quinte et 1 enfant scolarisé à Lavardin qui utilisent la garderie le matin entre 8h30 et 8h50. Cette participation sera adressée à chaque famille concernée dès l'instant qu'elle aura mis au moins 1 fois son enfant à la garderie entre 8h30 et 8h50.

112 élèves sont inscrits au SIVOS dont 38 à l'école de Lavardin et 74 à l'école de La Quinte et à partir de janvier, l'école accueillera 3 TPS.

Concernant l'accueil de loisirs du mercredi, le service reprend à partir du 8 septembre au moins jusqu'à décembre 2021 ; Mme Charlot étant dans l'attente de confirmation pour 2022 ;

Concernant l'accueil de loisirs du mois de juillet, entre 80 et 85 enfants ; un retour très positif de l'ensemble des familles.

Demande d'une famille pour le transport des collégiens :

Suite à la demande d'une famille domiciliée hors agglomération concernant le retour de leurs enfants depuis l'arrêt du car scolaire (place de l'Europe) à leur domicile, il a été rappelé à la famille que ce n'était pas une compétence du ressort de la commune mais de la Région ; toutefois cette demande a été prise au sérieux et M. Pulido Pato a effectué de nombreuses démarches pour essayer de trouver une solution. La demande d'arrêt à la Briqueterie a reçu un avis défavorable (problème de sécurité avec la traversée de la RD304) ; le contact avec un transporteur spécialisé (Titifloris) n'a pu aboutir faute de chauffeur dans la zone pour 16h30.

Après avoir exposé toutes ces démarches, et, après en avoir délibéré, le CM par 10 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre a décidé de ne plus poursuivre des recherches à ce sujet.

Si les différentes sociétés ou associations avaient de nouvelles propositions, le CM pourrait toutefois en informer la famille ;

2/ Ressources humaines : Cantine : création et suppression de postes

Le Maire informe le CM de la démission de Mme Martine MONEUZE au poste d'aide cantinière au 1^{er} septembre 2021 (Mme Moneuze est nommée ATSEM au sein du SIVOS Lavardin – La Quinte)

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (4h/semaine) en qualité d'aide cantinière pour le service de la cantine scolaire ;

Le Maire propose :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique permanent à TNC (4h42/35è)
- la création d'un poste d'adjoint technique pour une durée déterminée correspondant à un besoin au service restauration à temps non complet : *4h/semaine*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Septembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et autorise le Maire à établir une vacance de poste auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

3/ Point sur les travaux

Intervention de M. le Maire :

- école : Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection des sols (hall + 1 classe) ont été réalisés ; la seconde classe sera faite lors des vacances de la Toussaint ; A.Belec va intervenir avant la rentrée pour la remise aux normes électriques à l'école, la cantine et l'Eglise. L'entreprise STAP va réaliser les travaux de réfection de la couverture de l'école également avant la rentrée.

- Voirie : le stop à l'intersection de la RD46 et la VC n°2 sera installé dès que le traçage aura été réalisé ; il est toujours constaté une vitesse excessive dans l'ensemble de l'agglomération ; la commission travaux va se réunir pour présenter des solutions à ce souci (pose de chicanes ? modification de priorité ?)

4/ Affaires diverses

Modification des statuts de la 4CPS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 12 juillet 2021 de modifier ses statuts afin d'adhérer au Pays du Mans.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17,

Vu la délibération du 12 juillet 2021 du conseil communautaire,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 juillet 2021 décidant la modification des statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, notifiée le 13 juillet 2021 aux communes adhérentes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (12 votes pour, 2 abstentions) :

Donne un Avis Favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au Pays du Mans

Association Grain de Sable 304

M. le Maire informe que l'association a été dissoute en juin ; M. Hénaff, Président de l'association a remis le solde du budget (867.61€) au profit de la commune ; somme destinée à une utilisation pédagogique.

Congrès départemental des Maires et Adjointes de la Sarthe : M. le Maire informe que le prochain congrès des Maires et Adjointes de la Sarthe se tiendra au Lude le samedi 16 octobre à partir de 8h30. Il invite les adjoints à participer. Seront présents : le Maire, Mme Rivol et M. Pulido Pato (sous réserve) ; M. Lerey est excusé.

Demande de participation pour dépenses impayées d'électricité : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission administrative du CCAS s'est réunie pour étudier la demande de participation pour des dépenses d'électricité concernant une famille de la commune.

M. le Maire expose la situation et la proposition de la commission administrative ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (7 votes pour, 3 abstentions et 4 votes contre) décide de participer à hauteur de 200 € (deux cents euros) de leur dette auprès d'EDF.

La commune informera le fournisseur d'électricité de cette participation ainsi que le Conseil Départemental

Ecole : suite à la proposition de M. le Maire de donner le nom de M. Georges Chevallier, maire de Lavardin de 1971 à 1983, au groupe scolaire ; Une demande a été faite auprès de Mme Gisèle Chevallier pour connaître son avis.

M. le Maire a rencontré la famille qui n'a pas souhaité donner son accord à cette demande.

Tour de table des Elus :

Sébastien Granier propose de réfléchir au remplacement du véhicule de l'agent technique et de prévoir un lieu de stockage des matériaux pour le prochain budget. Concernant le lieu de stockage, M. le Maire propose de réétudier le projet d'ombrière qui avait été soumis lors du précédent mandat.

Judicaël Lerey propose de mettre en place la journée citoyenne le 25/09 ou le 02/10 ; la date du 2 octobre est retenue. Un groupe de travail va communiquer pour les inscriptions en mairie. Voir, selon le nombre de bénévoles, pour créer différents groupes (nettoyage de sentier, mise en place d'une boîte à livres, voir aussi pour une activité pour les enfants)

Mélanie Beslier fait remarquer que les points d'apports volontaires (containers sélectifs) sont souvent remplis.

Christopher Pulido précise que le sentier entre l'impasse Renoir et l'Allée Toulouse-Lautrec se dégrade, plus de la moitié est en herbe ; d'autre part, demande si certaines haies de l'Allée Toulouse-Lautrec ne pourraient pas être supprimées et permettre de créer de nouvelles places de stationnement. La commission travaux se réunira pour réfléchir sur ce sujet.

Pascal Bordin s'interroge pour savoir qui doit sécuriser le bassin de rétention dans le lotissement du « Champ de la croix » ? M. le Maire précise que les parties communes appartiennent toujours au lotisseur tant que la rétrocession n'a pas été réalisée ; regrette que le CM n'ait pas décidé de dégager des moyens financiers pour les accompagnements des enfants dont les parents travaillent.

Sylvie Radenac fait remarquer qu'il y a de plus en plus de chats dans les rues, notamment rue des vallées. M. le Maire et Mme Rivol se chargent de contacter les propriétaires.

Fabienne Rivol rappelle que le pique-nique de fin d'année à la cantine s'est déroulé avec la présence de 12 parents. Tous ravis de l'organisation.

Concernant les associations, l'association partyanddance propose 1 activité strong chaque mercredi entre 20h15 et 21h15 à compter du 15 septembre ; le Tennis de Table reprend l'activités adultes le jeudi à partir du 9 septembre,

concernant l'activité enfants, les dates seront précisées dès le retour de l'animateur. Générations mouvement reprend également à compter du 2 septembre

Prochains CM : 14 octobre – 18 novembre et 16 décembre 2021 à 19h

Séance levée à 21h00